

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (mairesse suppléante)
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Chef de division – Culture, bibliothèque et développement social
M. Danny Diotte, commandant SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MINUTE DE SILENCE

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 02 et invite les personnes présentes à tenir une minute de silence (art. 7, *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1)).

La mairesse présente les élus et l'administration et passe en revue ses principales réalisations au cours des mandats où elle agit en tant que mairesse de l'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA17 16 0388

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2017 tel que proposé en modifiant le titre du dossier inscrit au point 51.02 de la façon suivante :

51.02
CA17 16
1172504049

RECOMMANDER DE NOMMER « PARC PIERRE-DANSEREAU » LE PARC DE VOISINAGE P-4 SITUÉ ENTRE LES AVENUES CHAMPAGNEUR ET QUERBES AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE DANS LA DIAGONALE SUD DU CAMPUS MIL (SITE OUTREMONT) ET DE NOMMER LA VOIE DE SERVICE DE LA COUR DE VOIRIE « AVENUE DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Ajout du point suivant sous « Affaires nouvelles » par la mairesse Marie Cinq-Mars :

70.01.1
CA17 16
1175069021

ADOPTION – IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE VERS LE SUD SUR L'AVENUE MCDUGALL – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) – MODIFICATION DE L'ANNEXE « C »

10.02

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Madame la mairesse revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 5 septembre 2017.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 19 ET SE TERMINE À 20 H 01.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
LAURENT BRISSON	SUGGESTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE À OUTREMONT
JACQUES LECLERC	INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE À VENIR
CHRISTIAN VIENS	PIIA POINT 47.04
VALÉRIE PATREAU	CAMPUS MIL
GEORGES LANNOUETTE	ENVIRONNEMENT AFFECTÉ PAR L'INSTALLATION DU SUPER MARCHÉ WALTERS
HUBERT BOLDOC	SENS UNIQUE SUR MCDUGALL
DAVID DESBAILLET	PLANIFICATION D'UNE RÉNOVATION DE LA PROPRIÉTÉ VOISINE

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS DÉBUTE À 20 H 01 ET SE TERMINE À 20 H 07.

CONSEILLÈRES	SUJETS
	AUCUNE QUESTION

LA MAIRESSE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 07 À 20 H 16.

CA17 16 0389

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 16 0390

ENTÉRINER LE CHOIX DES RUES POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2018 SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER le choix des rues pour le programme de réfection routière 2018 sur le territoire de l'arrondissement Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1175078029

CA17 16 0391

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 6 308 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT AFIN DE RÉALISER LE PROJET VISANT L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR DE RUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DU MILIEU 12-30 ANS ET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL - MIDI-VILLE (2017-2018) - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION

FINANCIÈRE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CE SOUTIEN FINANCIER ET AUTORISER LA MAIRESSE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE - BUDGET PROVENANT DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2017-2018);

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1172504032

CA17 16 0392

ADDENDA - APPROUVER LA MODIFICATION À L'ANNEXE 1 DU CONTRAT D'EMPHYTÉOSE DÛMENT CONCLU EN FÉVRIER 2017 SOUS LA RÉOLUTION CA17 16 0042 AVEC LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (MIAM)

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la modification à l'annexe 1 du contrat d'emphytéose dûment conclu en février 2017 sous la résolution CA17 16 0042 avec Casteliers.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

DE DÉPOSER au conseil la lettre datée du 26 septembre 2017.

L'AMENDEMENT TOMBE N'AYANT PAS REÇU D'APPUI

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1162504063

CA17 16 0393

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES INC. DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SP06/08-17 POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT DE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT SITUÉ AU 530, AVENUE QUERBES, POUR UN MONTANT DE 24 242,48 \$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET PTI

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à la firme « Nadeau Nadeau Blondin Architectes inc. » dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation SP06/08-17 pour la réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, pour un montant de 24 242,48 \$ (taxes incluses) – Dépense provenant du budget PTI;

D'AUTORISER une dépense de 24 242,48 \$ (taxes incluses) à cette fin;

D'AUTORISER la secrétaire substitut d'arrondissement à signer la convention pour services professionnels pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1175078028

CA17 16 0394

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2017

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

30.01 1177011022

CA17 16 0395

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LE MOIS DE JUILLET 2017

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de juillet 2017.

30.02 1177011024

CA17 16 0396

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

30.03 1177011023

CA17 16 0397

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour les mois d'août 2017.

30.04 1173489029

CA17 16 0398

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 4 369,05 \$ (INCLUANT LES TAXES) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE LAURIER OUEST POUR L'ÉVÈNEMENT «LE PÈRE NOEL ET SA CALÈCHE» - BUDGET PROVENANT DU SURPLUS

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ACCORDER une contribution financière de 4 369,05 \$ (incluant les taxes) à l'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest pour l'organisation de l'événement le Père Noël et sa calèche pour l'année 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE NE PAS FAIRE tirer la calèche par des chevaux.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Céline Forget, Marie Potvin

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Mindy Pollak

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.05 1176723076

CA17 16 0399

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 1176, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1180 ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1189 NOTAMMENT AFIN DE FINALISER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG-14-029)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté le 5 septembre 2017 et qu'une consultation publique a été tenue sur ce projet de règlement, le 26 septembre 2017 conformément à l'avis publié le 14 septembre 2017 dans Le Devoir et L'Express;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)* »;

L'objet dudit règlement est de finaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et de procéder à diverses modifications.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RETIRER les paragraphes (4) et (5) de l'article 1 du projet de règlement pour étude lors d'une prochaine mise à jour du plan.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

VOTE EN FAVEUR: Céline Forget

VOTENT CONTRE: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

PREMIER AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

DEUXIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RETIRER l'article 10 du projet de règlement pour conserver l'ancien règlement quant aux dimensions des enseignes des entrepreneurs.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LE DEUXIÈME AMENDEMENT

VOTE EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak, Marie Potvin

DEUXIÈME AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTE EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Aucun vote contre

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1176138001

CA17 16 0400

ADOPTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE SUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR AU NORD DE L'AVENUE DUCHARME - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

LA CONSEILLÈRE JACQUELINE GREMAUD DÉCLARE UN POTENTIEL CONFLIT D'INTÉRÊTS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de débarcadère sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1175069019

CA17 16 0401

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE DE VIMY ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET KELVIN - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE REPORTER l'étude de ce point à une séance ultérieure

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

REPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA17 16 0402

ADOPTION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT INTERDISANT L'USAGE DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (AO-290)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement abrogeant le Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont (AO-290)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement abrogeant le Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont (AO-290)* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA17 16 0403

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (1311, AVENUE SAINT-VIATEUR - FUTUR CENTRE D'ARCHIVES D'OUTREMONT)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur - Futur Centre d'archives d'Outremont)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur – Futur Centre d'archives d'Outremont)* ».

Un débat s'engage.

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1176695020

CA17 16 0404

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE L'AVENUE STUART, ENTRE L'AVENUE BERNARD ET LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET DE L'AVENUE SAINT-VIATEUR, ENTRE LES AVENUES STUART ET WISEMAN, LE JEUDI 26 OCTOBRE 2017 ENTRE 11 H ET 15 H 15 POUR LA TENUE DU CROSS-COUNTRY DESTINÉ AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE, ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE STANISLAS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Beaubien et la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman, le jeudi 26 octobre 2017 entre 11 h et 15 h 15 pour la tenue du cross-country destiné aux élèves du secondaire, organisé par le Collège Stanislas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1172504044

CA17 16 0405

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE ELMWOOD, ENTRE LES AVENUES BLOOMFIELD ET OUTREMONT, POUR LA TENUE DE LA CÉLÉBRATION DE COMMÉMORATION DU JOUR DU SOUVENIR QUI AURA LIEU LE VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 DE 9 H À 12 H

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Elmwood, entre les avenues Bloomfield et Outremont, pour la tenue de la célébration de commémoration du Jour du Souvenir qui aura lieu le vendredi 10 novembre 2017 de 9 h à 12 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1172504043

CA17 16 0406

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC, POUR LA TENUE DE LA 5^E ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « LA PARADE DES CITROUILLES », QUI AURA LIEU LE MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2017, DE 16 H À 21 H AU PARC PRATT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue de la 5^e édition de l'événement « La Parade des citrouilles » qui aura lieu le mercredi, 1^{er} novembre 2017, de 16 h à 21 h, au parc Pratt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA17 16 0407

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE L'AVENUE DUROCHER, ENTRE LES AVENUES FAIRMOUNT ET LAURIER, DE L'AVENUE FAIRMOUNT ENTRE LES AVENUES QUERBES ET HUTCHISON ET DE L'AVENUE HUTCHISON, ENTRE LES AVENUES LAURIER ET BERNARD POUR LA TENUE DE LA NEW TORAH PARADE QUI SE TIENDRA LE 22 OCTOBRE 2017 ENTRE 16 H ET 19 H

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation de l'avenue Durocher, entre les avenues Fairmount et Laurier, de l'avenue Fairmount entre les avenues Querbes et Hutchison et de l'avenue Hutchison, entre les avenues Laurier et Bernard pour la tenue de la « Parade de la Nouvelle Torah » qui se tiendra le 22 octobre 2017 entre 16 h et 19 h.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA17 16 0408

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11, AVENUE BELOEIL - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÈGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux l'Express d'Outremont et Le Devoir le 14 septembre 2017, afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723057;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 11, avenue Beloeil, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1176723057

CA17 16 0409

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 411, AVENUE WILLOWDALE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.12.2 AFIN D'AUTORISER UN POURCENTAGE DE SURFACE VÉGÉTALE DE 19,8% PLUTÔT QUE LE POURCENTAGE MINIMAL DE 30% EXIGÉ À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES NUMÉRO RA-15

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 14 septembre 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176316006;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE RETOURNER ce dossier pour étude et recommandation par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1176316006

CA17 16 0410

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 400, AVENUE ATLANTIC - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT 06-069 PORTANT SUR LE SITE OUTREMONT - AFIN D'AUTORISER UN APPAREIL MÉCANIQUE EN COUR LATÉRALE ALORS QUE LA NORME EXIGE D'ÊTRE SUR LE TOIT D'UN BÂTIMENT ET NE PAS ÊTRE VISIBLE D'UNE VOIE PUBLIQUE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT AFIN D'Y AJOUTER UN APPAREIL MÉCANIQUE AVEC UN ÉCRAN VISUEL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux l'Express d'Outremont et Le Devoir le 14 septembre 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723042;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE REFUSER la demande de dérogation mineure à l'article 17 du Règlement 06-069 portant sur le site Outremont afin d'autoriser un appareil mécanique en cour latérale alors que la norme exige que cet appareil mécanique soit sur le toit d'un bâtiment et ne pas être visibles d'une voie publique.

Pour les motifs suivants:

- le comité consultatif d'urbanisme n'est pas convaincu du sérieux des préjudices évoqués;
- l'impact de la nouvelle structure sur le bâtiment et sur la qualité du paysage est majeur.

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 400, avenue Atlantic, relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment afin d'y ajouter un appareil mécanique avec un écran visuel ;

Pour le motif suivant:

- Le projet ne répond pas aux précédentes orientations du comité et la solution présentée est mal intégrée au bâtiment ainsi qu'à l'environnement bâti.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1176723042

CA17 16 0411

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 25-41, AVENUE BATES; AU 36-38-40, AVENUE JOYCE; AU 100, AVENUE VINCENT-D'INDY; AU 381, AVENUE BLOOMFIELD; AU 550, AVENUE DAVAAR; AU 684-684A-686, AVENUE DE L'ÉPÉE; AU 720-722-722A, AVENUE CHAMPAGNEUR, AU 784-786, WISEMAN ET AU 1001, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Marie Potvin

DE PROCÉDER à l'étude du point suivant de façon spécifique :

- 720-722-722A, avenue Champagneur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04.1 1176316005

CA17 16 0412

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 25-41, AVENUE BATES; AU 36-38-40, AVENUE JOYCE; AU 100, AVENUE VINCENT-D'INDY; AU 381, AVENUE BLOOMFIELD; AU 550, AVENUE DAVAAR; AU 684-684A-686, AVENUE DE L'ÉPÉE; AU 720-722-722A, AVENUE CHAMPAGNEUR, AU 784-786, WISEMAN ET AU 1001, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176316005;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :

- 36-38-40, avenue Joyce;
- 100, avenue Vincent d'Indy;
- 381, avenue Bloomfield;
- 1001, avenue Bernard;
- 784-786, avenue Wiseman;
- 550, avenue Davaar;
- 25-41, avenue Bates;
- 684-684A-686, avenue de l'Épée;

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04.2 1176316005

CA17 16 0413

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 25-41, AVENUE BATES; AU 36-38-40, AVENUE JOYCE; AU 100, AVENUE VINCENT-D'INDY; AU 381, AVENUE BLOOMFIELD; AU 550, AVENUE DAVAAR; AU 684-684A-686, AVENUE DE L'ÉPÉE; AU 720-722-722A, AVENUE CHAMPAGNEUR, AU 784-786, WISEMAN ET AU 1001, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

D'APPROUVER la couleur noire des portes tel que demandé par le citoyen.

CETTE PROPOSITION TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE

Un débat s'engage.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176316005;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant :

- 720-722-722A, avenue Champagneur

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints au sommaire décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Marie Cinq-Mars

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.04.3 1176316005

CA17 16 0414

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5287, AVENUE DUROCHER - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE EN FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 6 septembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723075;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 5287, avenue Durocher, relativement à la modification de l'apparence extérieure en façade du bâtiment principal.

Avec les motifs suivants:

- L'ajout d'une porte en façade va dénaturer le bâtiment, ne concordera plus avec son bâtiment voisin jumeau et sera trop visible de la voie publique. Les membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent d'ajouter la porte secondaire au mur arrière du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1176723075

CA17 16 0415

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 914-916, AVENUE ANTONINE-MAILLET

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 19 juin 2017, a recommandé défavorablement la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723050;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE RETOURNER ce dossier pour étude et recommandation par le Comité consultatif d'urbanisme après considération des critères prévus par le règlement.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.06 1176723050

CA17 16 0416

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 30-32, AVENUE SAINT-JUST – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 28 septembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723063;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 30-32, avenue Saint-Just, relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel et à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme suivante :

- Que le graphisme sur l'écran en métal déployé soit de couleur claire afin d'être plus lisible.

Et, conformément à la recommandation du CCU :

- De lancer un concours d'art public pour l'œuvre à venir sur la porte à double vantaux;
- De mandater un consultant pour la conception d'un projet de design urbain définissant la future place publique.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE RETIRER le point suivant pour être traité à une séance ultérieure par le nouveau conseil :

- De mandater un consultant pour la conception d'un projet de design urbain définissant la future place publique.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak, Marie Potvin

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

PROPOSITION DE DIVISION

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE DIVISER la proposition pour traiter les points suivants de façon à ce que chaque point fasse l'objet d'une résolution spécifique :

- 1) **D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 30-32, avenue Saint-Just, relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel et à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme suivante :
 - Que le graphisme sur l'écran en métal déployé soit de couleur claire afin d'être plus lisible.
- 2) De lancer un concours d'art public pour l'œuvre à venir sur la porte à double vantaux;
- 3) De mandater un consultant pour la conception d'un projet de design urbain définissant la future place publique.

PROPOSITION DE DIVISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

47.07.1 1176723063

CA17 16 0417

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 30-32, AVENUE SAINT-JUST – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 28 septembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723063;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 30-32, avenue Saint-Just, relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel et à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme suivante :

- Que le graphisme sur l'écran en métal déployé soit de couleur claire afin d'être plus lisible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07.2 1176723063

CA17 16 0418

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 30-32, AVENUE SAINT-JUST – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE LANCER un concours d'art public pour l'œuvre à venir sur la porte à double vantaux de l'immeuble situé aux 30-32, avenue Saint-Just.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.07.3 1176723063

CA17 16 0419

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 30-32, AVENUE SAINT-JUST – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE MANDATER un consultant pour la conception d'un projet de design urbain définissant la future place publique

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

DE REPORTER la proposition visant à mandater un consultant pour la conception d'un projet de design urbain définissant la future place publique à une séance ultérieure.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

REPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07.4 1176723063

CA17 16 0420

ENTÉRINER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT PERMANENT DU POSTE DE TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES À LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la création ainsi que le comblement permanent du poste de technicien en ressources humaines à la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1173711024

CA17 16 0421

APPROUVER LA LETTRE D'ENTENTE ENTÉRINANT LA NÉGOCIATION DES MATIÈRES DE NATURE LOCALE PRÉVUES À L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET AUTORISER LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DE RELATIONS AVEC LES CITOYENS AINSI QUE LA CHEF DE DIVISION RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS À SIGNER LA LETTRE POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ENTÉRINER la lettre d'entente portant sur les matières de nature locale prévues à l'article 49.2 de la Charte, à l'exception des dispositions visant les horaires de travail et les contrats forfaitaires;

D'AUTORISER la directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et la chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens à signer la lettre pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1173711025

CA17 16 0422

SUIVANT L'AVIS FAVORABLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AUTORISER LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE RÉEMBAUCHE DE MADAME SUZANNE JEFFREY AU POSTE DE CHEF DE DIVISION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES POUR UNE PÉRIODE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE CINQ (5) MOIS - BUDGET PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel, la prolongation de l'embauche temporaire de Madame Suzanne Jeffrey au poste de chef de division ressources financières et matérielles, pour une période allant jusqu'au 30 mars 2018;

D'IMPUTER la dépense 2017 et 2018 au budget de fonctionnement de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1173711026

CA17 16 0423

NOMINATION DE DEUX PROFESSIONNELS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Marie Potvin

DE NOMMER madame Laurence Le Beux et monsieur Thiago Valente, à titre de membres professionnels au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 117776002

CA17 16 0424

RECOMMANDER DE NOMMER « PARC PIERRE-DANSEREAU » LE PARC DE VOISINAGE P-4 SITUÉ ENTRE LES AVENUES CHAMPAGNEUR ET QUERBES AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE DANS LA DIAGONALE SUD DU CAMPUS MIL (SITE OUTREMONT) ET DE NOMMER LA VOIE DE SERVICE DE LA COUR DE VOIRIE « AVENUE DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT »

ATTENDU la recommandation de la Société d'histoire d'Outremont;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Marie Potvin

DE NOMMER « Parc Pierre-Dansereau » le parc de voisinage P-4 situé entre les avenues Champagneur et Querbes au nord de l'avenue Van Horne dans la diagonale sud du Campus MIL (Site Outremont);

DE NOMMER la voie de service de la cour de voirie « Avenue de la Gare de triage d'Outremont ».

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RETIRER le mot « Outremont » au nom de la voie de service de la cour de voirie pour qu'elle se nomme « Avenue de la Gare de triage ».

VOTE SUR L'AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTENT CONTRE: Céline Forget, Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE.

51.02 1172504049

CA17 16 0425

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « MAISON HANTÉE », ORGANISÉ PAR LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT, LE MARDI 31 OCTOBRE 2017, ENTRE 17 H ET 21 H

INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Maison Hantée » organisé par La Maison des Jeunes d'Outremont, le mardi 31 octobre 2017, entre 17 h et 21 h.

60.01 1172504033

CA17 16 0426

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ARRIVÉE DU PÈRE NOËL QUI SE TIENDRA LE DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2017, ENTRE 10 H ET 15 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL (CCI)

INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël » qui se tiendra le dimanche 3 décembre 2017, entre 10 h et 15 h, au Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI)

60.02 1172504045

CA17 16 0427

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « ÎLE DES FLIBUSTIERS » QUI SE TIENDRA LE 31 OCTOBRE, DE 17 H À 21 H AU PARC SAINT-VIATEUR

INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Île des flibustiers » qui se tiendra le mardi 31 octobre 2017, de 17 h à 21 h au parc Saint-Viateur.

60.03 1172504047

CA17 16 0428

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL NUMÉRO 1172685001 DE DÉCRÉTER QU'IL VA DE L'INTÉRÊT DE LA VILLE QUE LE POUVOIR D'ESTER EN JUSTICE, DANS LE CADRE DU LITIGE OPPOSANT MAURO PEZZENTE ET LA VILLE DE MONTRÉAL, SOIT EXERCÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET DE MANDATER LE SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS POUR AGIR À CETTE FIN

INFORMER le conseil d'arrondissement que la Direction de l'arrondissement d'Outremont a été partie prenante au dossier décisionnel numéro 1172685001 dont l'objet était de décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif et de mandater le Service de la concertation des arrondissements pour agir à cette fin.

60.04 1171904002

CA17 16 0429

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL NUMÉRO 1174589001 D'OFFRIR AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, LA FOURNITURE DE SERVICES 311 SUR L'ENSEMBLE DES PLAGES HORAIRES, SOIT LES JOURS OUVRABLES, LES SOIRS, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

INFORMER le conseil d'arrondissement que la Direction de l'arrondissement d'Outremont a été partie prenante au dossier décisionnel numéro 1174589001 dont l'objet était d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

60.05 1171904003

CA17 16 0430

DÉPÔT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT DE SERVICE ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LA DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POUR L'ANNÉE 2017

DÉPÔT d'une entente de partenariat de service entre l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'année 2017.

61.01 1173489028

CA17 16 0431

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT SUITE À LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2017 RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 1176, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1180 ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1189 NOTAMMENT AFIN DE FINALISER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG-14-029)

DÉPÔT du procès-verbal de la secrétaire substitut d'arrondissement suite à la consultation publique tenue le 26 septembre 2017 relativement au projet de règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029).

61.02 1176138001

AFFAIRES NOUVELLES

CA17 16 0432

ADOPTION - IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE VERS LE SUD SUR L'AVENUE MCDUGALL - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE « C »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet dudit règlement est d'implanter un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall entre Côte-Sainte-Catherine et Elmwood.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AJOUTER la phrase suivante :

« À condition que les comptages et études de circulation soient complétés d'ici la fin de l'année et que les résultats viennent appuyer les changements proposés. »

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE.

70.01.1 1175069021

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21 h 37

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire d'arrondissement
substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 20 novembre 2017.